

Procès-verbal de séance du conseil municipal
du 25 juin 2025 à 19h00 (en salle du conseil)

Présent(s) : M. Francis BETBEDER, Maire, président de séance
Mme Véronique COMETS, premier adjoint au maire
M. Stéphane SIMON, adjoint au maire
Laure LACAZETTE, adjoint au maire
M. Philippe MASSOT, conseiller municipal,
Mme Magali LASARTE, conseiller municipal
M. Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal
M. Julien CLAVERIE, conseiller municipal
M. Roger MONRREJEAU, conseiller municipal
Mme Laurie ARAMENDI, conseiller municipal

Absent excusé : Daniel SIBERCHICOT a donné pouvoir à Laurie ARAMENDI
Laurence RIVOT a donné pouvoir à Stéphane SIMON
Claudette BOUGAULT a donné pouvoir à Philippe MASSOT
Laure SUSANNE a donné pouvoir à Laure LACAZETTE

Absent non excusé à l'ouverture de la séance : Franck BREDE (arrivé en séance à 19h20)

En présence de Elsa BRUMONT, adjointe administrative, et de Valérie CORNU, adjointe administrative, à la table du conseil.

En présence de Pascale RIVIERE, Directrice du Service de Gestion Comptable de Saint-Vincent-de-Tyrosse à la table du conseil, (jusqu'à 19h34).

Le quorum est atteint.

À 19h10, M. le maire, président de séance, ouvre la séance et appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Laurie ARAMENDI a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour.

Point n°1 : Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 avril 2025

M. le maire sollicite l'approbation du procès-verbal (PV).

Monsieur le maire souhaite apporter une précision relative à la question de Daniel SIBERCHICOT sur l'augmentation de la taxe foncière sur les résidences secondaires, cela ne peut s'appliquer sur les communes situées en zones tendues (principalement côtières). C'est le cas sur la commune d'Orx mais nous ne sommes pas concernés pas cette mesure.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le PV de la séance du 08 avril 2025 est approuvé.

Point n°2 : Délibération – Modification de l'affectation du résultat

Rapporteur : M. le maire, qui remercie Mme RIVIERE de sa présence afin d'expliquer une manipulation malheureuse dont elle doit livrer connaissance au conseil.

Mme RIVIERE : vous avez délibéré sur un compte de gestion qui comportait des erreurs.

La première erreur vient de la mairie en raison d'un changement de logiciel. Une opération interne particulière aurait dû être faite. Cela a été traité comme un titre ordinaire. Le titre a bien été émis (titre 1068) et a agi sur les résultats de fonctionnement.

Ce mauvais codage n'a pas été vu chez moi, ni par la direction départementale qui valide les comptes. On s'en est rendu compte par hasard et on a reçu une lettre de rappel. Cela vous a donné une fausse impression d'avoir 230 000 € de plus que ce que vous aviez en fonctionnement.

Toutes les corrections ont été apportées.

En 2023, il y avait eu la délibération pour clôture le budget de la cantine scolaire. La préfecture avait annulé la délibération mais nous n'avions pas traité l'opération de dissolution. En 2024, il y a eu zéro opération.

La délibération d'affectation doit être revotée en tenant compte de tous ces éléments.

L'excédent reporté se trouve modifié. Le résultat d'investissement est de - 30170,06 (inchangé).

L'affectation est la même de ce qui doit être en investissement cette année mais il fallait reprendre le résultat de fonctionnement (sur l'opération 002).

Sur question de Laure LACAZETTE, maintenant c'est bon avec le nouveau logiciel comptable. C'est la première année qui fait qu'il y a eu ce méchant alignement de mauvaises circonstances.

Arrivée de Franck BREDE à 19h20.

Mme RIVIERE : le fait que les résultats changent a un impact.

M. le maire nomme Julien CLAVERIE en qualité de président de séance et quitte la salle.

Julien CLAVERIE fait procéder au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, la délibération relative au compte de gestion communal est adoptée.

À l'unanimité des suffrages exprimés, la délibération relative au compte administratif communal est adoptée.

M. le maire revient dans la salle.

Mention : il est précisé que le compte administratif de la cantine est à zéro.

À l'unanimité des suffrages exprimés, la délibération relative au compte administratif de la cantine est adoptée.

Julien CLAVERIE fait procéder au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, la délibération relative à l'affectation des résultats est adoptée.

M. le maire en revient dorénavant au budget.

Mme RIVIERE indique qu'il faut diminuer un projet d'investissement de 261 866, 05 que M. le maire propose de retirer de l'opération 20256 « études et recherches ».

M. le maire dit qu'il devait y avoir près de 286 000 € sur l'opération. Cela revient à près de 25 000 €, déduction faite.

Stéphane SIMON : l'année prochaine ce ne sera pas cette équipe-là qui votera le budget.

Sur question de Franck BREDE, Mme RIVIERE reprend ses explications.

M. le maire fait procéder au vote du budget supplémentaire.

À l'unanimité des suffrages exprimés, la délibération relative au vote du budget supplémentaire est adoptée.

M. le maire remercie Mme RIVIERE qui quitte la séance à 19h34.

Point n°3: Délibération – Création de poste ATSEM

Rapporteur : Laure LACAZETTE

Mme AOUISSI a prévenu la commune de son souhait de quitter la collectivité et a trouvé un emploi sur la commune de Montpellier. Elle a demandé sa mutation avec effet à fin août 2025. Elle a actuellement un poste d'ATSEM principal 1ère classe. Ce point sera ajourné et la création du poste se fera en fonction du profil.

Le présent point est ajourné.

Point n°4: Délibération – Création de poste ATSEM principal 2ème classe

Rapporteur : Laure LACAZETTE

La commission école s'est réunie et envisage la création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe. Il s'agit de s'offrir la possibilité d'avoir plus de candidats.

Sur question de Laurie ARAMENDI, en terme de publicité, en fonction de ce qui est décidé ce soir, la publicité doit être effective pendant 1 mois.

Sur question de Laurie ARAMENDI, nous n'avons pas de visuel sur le nombre d'enfants de maternelle à la rentrée prochaine. Tous niveaux confondus, on serait à 117 (dont 12 PS).

Sur question de Laurent SAINT AUBIN, la répartition est en cours. Le conseil d'école a eu lieu hier mais en réalité, il y aurait une répartition PS-MS et GS-CP.

Quoiqu'il en soit les GS-CP restent dans l'espace « maternelle ». Il nous semble nécessaire d'avoir 2 agents. Laurie ARAMENDI précise qu'en fonction du nombre d'élèves de maternelle, un seul poste d'ATSEM pourrait suffire. Laure LACAZETTE évoque le volet « ménage » ce à quoi Laurie ARAMENDI répond que cela correspond à un poste d'adjoint technique.

Sur question de Laurie ARAMENDI, Mme BRUMONT indique que le CDG a préconisé l'ouverture d'un poste d'ATSEM 2ème classe et d'un poste d'ATSEM 1ère classe.

À l'unanimité des suffrages exprimés le conseil émet un avis favorable à la délibération présentée.

Point n°5 : Délibération – Création de poste adjoint technique principal 2ème classe

Rapporteur : Laure LACAZETTE

En raison de l'avancement professionnel d'un agent, il convient de délibérer sur ce point. Laurie ARAMENDI précise qu'il faudra publier le poste malgré tout. M. le maire indique que cela apparaîtra comme poste déjà pourvu et Laurie ARAMENDI indique qu'il sera mentionné qu'il s'agit d'une promotion en interne.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération présentée.

Proposition d'adjonction d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le maire demande à ce qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour (concernant l'ALSH de Saint-Jean-de-Marsacq).

L'ensemble du Conseil municipal accède à cette requête.

Point n°6 : Délibération – demande de subvention Fonds de prévention Centre de Gestion des Landes – Achat d'un nettoyeur vapeur et chariots

Rapporteur : Laure LACAZETTE

Il faut être vigilant sur les postures des agents communaux afin d'éviter les manipulations et manutentions lors des phases d'entretien des locaux.

Avec Magali LASARTE, un travail d'isolation des besoins a été effectué concernant l'achat d'un nettoyeur vapeur et de chariots plus récents qu'aujourd'hui. Un pré-dossier a été envoyé au Centre de Gestion (CDG). Le Document Unique communal ayant été établi, l'aide financière pourrait être versée.

La commission école propose de déposer la demande de subvention pour ces matériaux. Une réponse ne sera possible qu'après délibération puis commission du CDG. Une étude chiffrée a été effectuée, on consommait en moyenne en 2024 environ 4000 € de produits pour l'entretien et la machine est dans cette ordre de prix. Cela permettrait une nouvelle organisation au niveau de l'entretien des espaces (temps de ménage). La subvention peut aller jusqu'à 80%.

Sur question de Franck BREDE, l'entretien de la machine pourrait être confié aux services techniques. Cette machine peut nettoyer des sols, vitres, sanitaires. Magali LASARTE ajoute qu'elle peut faire de gros ménages (canapés...). Les agents ont essayé sur place. Laure LACAZETTE indique que cela a été co-construit avec les agents. Ce qui est intéressant est que ça s'adapte à toutes les surfaces.

La délibération du jour concerne l'autorisation du dépôt de la demande de subvention. Magali LASARTE sur question de Roger MONRREJEAU explique qu'il s'agit de vapeur sèche. Sur question de Laurent SAINT AUBIN, cette machine même si elle fait 15kg ne montera pas à l'étage (classe de Mme LERCHUNDI) où le double du petit matériel est déjà présent. Les choix des chariots ont été faits de la même manière, en concertation avec le personnel (3 chariots : 1 maternelle, 1 primaire et un plus petit pour la classe de l'étage). Sur question de Laurie ARAMENDI, l'avis de la commission école en cas de refus de la subvention est de procéder à l'achat du matériel.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil adopte la délibération formalisant la demande de subvention pour le nettoyeur vapeur.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil adopte la délibération formalisant la demande de subvention pour les chariots.

Point n°7 : Délibération – SYDEC – Modification des horaires d'éclairage public du Bourg

Rapporteur : Stéphane SIMON

Cela fait suite aux débats précédents concernant l'éclairage public et reporter les horloges de 23h à 1h les vendredis, samedis et dimanches sur la boucle du bourg (du cimetière à la bibliothèque et au bon coin), étant précisé que pour les fêtes communales il existe déjà une délibération spécifique. Roger MONRREJEAU indique avoir été interpellé par un administré pour l'éclairage public près de chez Franck BREDE qui serait effectif avant 6 heures du matin. Stéphane SIMON répond par la négative.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération modifiant les horaires de l'éclairage public sur la boucle du Bourg (jusqu'à 01 heure du matin les vendredis, samedis, et dimanches, hors période de fêtes communales).

Roger MONRREJEAU demande s'il est possible d'allumer mais que 1 sur 4.

Julien CLAVERIE explique que cela existe même au passage des voitures.

Stéphane SIMON indique que l'éclairage au passage pourrait être fait mais sur les nouveaux candélabres et non les anciens.

Monsieur le maire précise que cela génère aussi une surconsommation comme lorsqu'on allume une voiture.

Point n°8 : Délibération - FEC 2025

Rapporteur : Monsieur le maire

Il propose d'appliquer le FEC dans le nouveau jeu de l'aire de jeux.

Sur question de Roger MONRREJEAU, c'est une subvention versée au niveau du canton.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°9 : Délibération – Recomposition du Conseil communautaire de MACS lors du prochain renouvellement général des conseillers municipaux

Rapporteur : M. le maire

Monsieur le maire le déplore mais 6 communes n'ont également qu'un seul représentant.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°10 : Délibération - Convention SITCOM – CITEO pour la gestion des déchets abandonnés

Rapporteur : Stéphane SIMON

Le principe est qu'en fin d'année, l'ensemble des opérations permet une subvention, cela permet une économie concernant nos dépôts de bennes. Il s'agit d'autoriser le SITCOM à être mandataire de CITEO pour obtenir les subventions.

Sur question de Véronique COMETS, cela ne concerne pas que les déchets d'emballages ménagers. Depuis 2022, on a 3 flux contre 5 auparavant. Stéphane SIMON donne un exemple : aujourd'hui on a eu une batterie de Tesla en dépôt sauvage au pied d'une déchetterie. Cela fait près de 300 kg et l'élimination coûte 28000 €.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°11 : Délibération – Adhésion au groupement de commandes MACS : Acquisition et/ou location d'équipements dans le domaine du numérique

Rapporteur : Julien CLAVERIE

On adhère à l'ALPI pour ces besoins et MACS veut prendre cette compétence. Sur question des membres du conseil, cela ne lie pas le conseil et n'a pas d'obligation d'achats et ne coûte pas d'argent au Conseil.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°12 : Délibération – Adhésion au groupement de commandes MACS : Services opérés de télécommunication

Rapporteur : Julien CLAVERIE

On avait Orange Business mais le Résa propose 2 lots. Cela concerne pour nous le 2ème lot, cela permet de prendre des téléphones, des cartes SIM. Le « résa » c'est aussi pour tout ce qui est gestion des soucis, paramétrages... Il y a aussi des possibilités de cartes multi-opérateurs.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°13 : Délibération – Défense des traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant le réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet

Rapporteur : Monsieur le maire

Je suis attaché à la chasse en général, c'est aussi une manifestation de service public.

À l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention de Laurie ARAMENDI), le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°14 : point rajouté à l'ordre du jour – modification du règlement intérieur de l'ALSH (Centre de loisirs de Saint-Jean-de-Marsacq)

Rapporteur : Magali LASARTE

Il s'agit d'un point du règlement de l'ALSH : l'arrêt d'accueil des enfants avant l'entrée en PS et la suppression des phrases relatives au fait que les enfants devaient être « propres » et d'enlever la possibilité de supprimer la phrase relative à priorité aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Pour l'espace jeune, ce serait plus détaillé dans le règlement de fonctionnement mais sans aucun changement de pratique.

M. le maire indique qu'il y aura une réunion le 21 juillet prochain en lien avec le Conseil départemental qui abandonne la contribution de 0,93 € par jour d'accueil et par enfant.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis favorable à la délibération.

Point n°15 : Informations diverses

Véronique COMETS :

- fête du sport : un peu moins de fréquentation que l'an dernier mais beaucoup d'enfants sont restés la journée entière. La matinée a commencé par une demi-finale du championnat des Landes (main nue), les petits mariots ont perdu. Le tir à l'arc n'a pas désempilé. Il y avait le matériel du Cdos. Un basket-fauteuil a été improvisé. Le judo a annulé dans la semaine.
- Comité des fêtes pour la course à pied : recherche des volontaires pour se poster aux intersections.
- Manifestation Chronos (Lajuzère) : 280 personnes payantes.
- Fête de la musique
- marché des producteurs le 11 juillet 2025 : réunion de préparation le 1er juillet 2025
- fêtes locales du 22 au 24 août 2025
- plancha achetée chez le « Marquier » : retours positifs avec 4 rampes et une chaleur uniforme sur l'intégralité de la surface
- patio : il manque l'éclairage (le paillage a été fait avec du myscanthus, plante qui ne nécessite aucun traitement dans le but de protéger et qui préserve l'humidité)

Stéphane SIMON :

- dans le cadre du DU, on va avoir la visite de l'ACFI, d'où l'achat des armoires de stockage des produits dangereux

Laure LACAZETTE :

- suite au Conseil d'école du 24 juin 2025, 117 élèves inscrits, 2 départs de professeurs (LARTIGAU et KLISNIK) et 5 classes (PS-MS Mme SARROUILHE – GS-CP Mme PIRUS - CP-CE1 Mme LERCHUNDI - CE1-CE2 Mme FABRE - CM1-CM2 Mme GANDERATZ
- Changements de classe entre Mesdames PIRUS et SARROUILHE
- école inscrite dans une démarche E3D (école labellisée) - déchets
- les enfants ont proposé de donner un nom à l'école. Monsieur le maire tient à ce qu'il y ait le mot « publique » dedans. Le conseil y est favorable.
- Élèves et enseignantes remercient le Conseil pour les travaux (confort de travail).
- Demandes d'aménagements par les enfants de la cour d'école et sur les sanitaires qui seront vues en commission école.
- Il a été demandé aux enseignantes d'établir leurs besoins pour la rentrée (état des lieux) mais que tout ne serait pas forcément opérationnel de suite.
- Répartition des classes connues le 25 juin
- Travaux (blocs sanitaires doivent être refaits) + devis pour le changement de menuiseries dans le SAS et la porte des toilettes « marron »
- dysfonctionnements travaux relevés par les enseignantes, objectif étant que SAS et sanitaires soient finalisés pour juillet.

Magali LASARTE :

- Sollicitations de la part de familles qui ont écrit des courriers pour l'octroi de subventions à la micro-crèche de St-Laurent pour des places réservées aux enfants de Ste-Marie. La responsable de la micro-crèche a été rencontrée mais à l'issue des rendez-vous nous n'avons pas eu de demandes de subventions de la part de la micro-crèche envers la commune.

Il y a 2 cas de figure : famille qui veut mettre son enfant à la crèche car l'aîné l'a fréquentée et famille dont l'enfant est déjà à la crèche et dont cette dernière rompt le contrat pour la dernière année.

Un débat a lieu concernant ce point avec des avis. Il en ressort que nous n'avons pas eu de demande écrite de la micro-crèche.

M. le maire :

- séminaire des élus MACS le 04 juillet 2025
- acquisition avec 4 communes d'un chapiteau (Saubrigues, St Geours, St Jean et Ste Marie), il était monté à St-Jean-de-Marsacq et là il doit être à Saubrigues.
- Consultation BUGA a été lancé hier pour un dépôt des propositions pour vendredi midi
- Boulangerie : on a reçu un potentiel acquéreur, ancien salarié de la boulangerie de St Lon les Mines, pour racheter le fonds. Sur question de Franck BREDE, le vendeur nous verserait les loyers à la vente.
- Sollicitation par une maman (dans une situation personnelle compliquée) pour louer le Bon Coin, Monsieur le maire va lui présenter le bien dans un premier temps.

Roger MONRREJEAU sollicite l'apposition d'une signalétique contre les incivilités (dépôts sauvages) au point tri du lotissement, ce qui génère un débat sur l'opportunité de relever l'infraction.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21h52.

Le secrétaire de séance
Laurie ARAMENDI

